



**Projet # 2017-21 Improvement of existing transfer pathways and development of transfer pathways with the BA program**



UNIVERSITÉ  
*de* SUDBURY

UNIVERSITY  
*of* SUDBURY

**Une collaboration entre l'Université de Sudbury, le Collège Boréal et La Cité**



## 2. Table of Contents

3. List of participants and partner institutions .....	3
4. Table of Contents .....	6
5. Project Goals.....	7
6. Development of Transfer Pathways .....	8
a. Methodology .....	9 b.
Program comparison and analysis .....	10 c.
Implementation process and timelines .....	10
7. Summary of transfer pathways created.....	12
8. Promising practices and lessons learned .....	14
Promising practices .....	14
Lessons Learned.....	14
Challenges .....	15
10. Appendices.....	
15	
Models of Transfer Pathways .....	15
A) Review of existing transfer pathways .....	16
B) Development of new agreements .....	26

### 3. Liste des participants et des établissements partenaires

Nom des membres de l'équipe	Titres des membres de l'équipe	Rôle
<b>Université de Sudbury</b>		
Kristie Roberts	Coordonnatrice-Mobilité étudiante  kroberts@usudbury.ca 705 673 5661 poste 363	Coordinatrice de projet - analyses préliminaires des programmes, les normes, les cursus, les plans de cours et résultats d'apprentissages, coordination de rencontres avec les départements, développement des projets, coordination et communication avec les partenaires et rédaction de l'entente
Janelle Radey	Administratrice de projets  jx1_lemieux@usudbury.ca 705.673.5661 poste 305	Gestionnaire de projet -participation aux rencontres avec les départements, rencontres hebdomadaires avec la Coordinatrice-Mobilité étudiante, développement du projet et de la stratégie de communication
Michael Hankard	Chef du département, Indigenous Studies	Expert de contenu, approbations
Jack Laughlin	Chef du département, Sciences religieuses	Expert de contenu, approbations
Lucien Pelletier	Chef du département, Philosophie	Expert de contenu, approbations
Daniela Moisa	Chef du département, Études journalistiques	Expert de contenu, approbations
Daniela Moisa	Chef du département, Folklore et ethnologie	Expert de contenu, approbations
Sylvie Renault	Secrétaire générale	Approbations, négociations, contrats, consultations - académique
Marianne Denis	Adjointe administrative	Coordination des rencontres et voyages
Lynne Cyr	Services Financiers	Traitement des paiements, factures et des remboursements
Sophie Bouffard	Rectrice	Consultations

Sarah Noel	Agente de communications	Marketing et promotion des ententes
Roxanne Langemann	Agente de liaison	Promotion et recrutement, sensibilisation des ententes
<b>Collège Boréal</b>		
Experts de contenu	Experts de contenu	Examine les programmes d'études, évalue les objectifs et les résultats d'apprentissage des cours/programmes, examine éléments de rendement, les évaluations, analyse la mapping des programmes, etc.
Albert Lapalme	Professeur, Techniques des services policiers	Expert de contenu
Sylvie Martelli et Lise Ross-Lalande	Professeurs, Techniques de travail social	Expert de contenu
Valérie Malmiste	Professeur, Adjoint juridique	Expert de contenu
Francine Ross-Noel	Professeur, Éducation en services à l'enfance	Expert de contenu
Norlanda Joseph	Professeur, Études sur la paix et les conflits	Expert de contenu
Camille Lemieux	Professeur, Directrice/Directeur des services funéraires (Classes 1 et 2)	Expert de contenu
Marie-Claude Mallet	Gestionnaire	Chargé de projets
Daniel Leduc	Gestionnaire CAP	Superviseur du Chargé de projets et consultations
Julie Allen	Registraire	Consultations
Tina Montgomery	Doyenne - École des métiers et des technologies appliquées	Consultations
Marc Despatie	Chef - Communications stratégiques	Communications
Liane Romain	Direction, Services de développement pédagogique et de technologies éducatives	Consultations
<b>La Cité</b>		
Nathalie Danielou	Professeur et conseillère pédagogique	Expert de contenu
Nancy Bélanger	Professeur, Techniques des services policiers	Expert de contenu
Lynda Bélanger	Professeur, Techniques de travail social	Expert de contenu
Christian St-Onge	Professeur, Parajuriste	Expert de contenu
Christian St-Onge	Professeur, Adjoint juridique	Expert de contenu

Pascale Reed-Lang	Professeur, Éducation en services à l'enfance	Expert de contenu
Jean-Maurice Lafond	Professeur, Relations publiques	Expert de contenu
Alexandre de Courvil Nicol	Professeur, Production télévisuelle	Expert de contenu
Jean-Denis Bujold-Scott	Professeur, Radio	Expert de contenu
Daniel Tremblay	Professeur, Journalisme	Expert de contenu
Joseph Aghaby / Isabelle Guérin	Mobilité étudiante	Chargé de projets
Stéphane Côté	Registraire	Consultations
Frédéric Thibault-Chabot	Doyen, Institut des technologies, des arts et de la communication (ITAC)	Consultations, approbations et participation aux rencontres
Lise Frenette	Directrice, Projets spéciaux	Consultations, participations aux rencontres, gestion et contrôle de qualité
Chantal Thiboutot	Directrice principale, Planification institutionnelle et imputabilité	Consultations et participation aux rencontres
Pascale Montminy	Gestionnaire en communication La Cité	Responsable de la promotion et du marketing des nouvelles ententes
Patrice Supper	Directeur, ITAC	Évalue la faisabilité de chaque voie et assure une mise en œuvre adéquate avec le directeur. Participer aux rencontres.
Annie Chartrand	Doyenne, Institut des services d'urgence et juridiques (ISUJ) et École d'administration, d'hôtellerie et de tourisme	Évalue la faisabilité de chaque voie et assure une mise en œuvre adéquate avec le directeur. Participer aux rencontres.
Marie Robertson	Doyenne, Institut des sciences de la santé et de la vie et de l'École des sciences sociales et humaines	Évalue la faisabilité de chaque voie et assure une mise en œuvre adéquate avec le directeur. Participer aux rencontres.
Dominique Germain	Directrice, ISUJ	Assurer la connexion entre le gestionnaire de projet et les professeurs. Évaluer la faisabilité de chaque voie et assurer une bonne mise en œuvre.
Paulette Bouffard	Directrice CFCL, La Cité	Assurer la connexion entre le gestionnaire de projet et les professeurs. Évaluer la faisabilité de chaque voie et assurer une bonne mise en œuvre.

## 4. Summary

This project has two components. It consists of improving the existing pathways between the Collège Boréal and the college La Cité, in addition to implementing new transfer pathways to Bachelor of Arts programs at the University of Sudbury, member of the Fédération Laurentienne.

A review of the four existing articulation agreements was conducted in order to evaluate the possibility of increasing the number of credits awarded to students who may successfully benefit from these transfer pathways:

- Early Childhood Education Services (Collège Boréal) to Folklore and ethnology (U. of Sudbury);
- Funeral Director, Class 1, with embalming license, and Funeral Director, Class 2, without embalming license (Collège Boréal) to religious Sciences (U. of Sudbury);
- Journalism (La Cité) to Journalistic Studies (U. of Sudbury).

Also, the project resulted in the development of seven new pathways:

- Early Childhood Education Services (La Cité) to Folklore and ethnology (U. of Sudbury);
- Radio (La Cité) to Journalistic Studies (U. of Sudbury);
- Television Production (La Cité) to Journalistic Studies (U. of Sudbury);
- Public Relations (La Cité) to Journalistic Studies (U. of Sudbury);
- Social Service Worker (Collège Boréal and La Cité) to Indigenous Studies (U. of Sudbury);
- Police Services Techniques (Collège Boréal and La Cité) to Indigenous Studies (U. of Sudbury);
- Studies of Peace and Conflicts (Collège Boréal) to religious Sciences (U. of Sudbury).

Sadly, four pathways proposed in the submission could not be created or revised. At Collège Boréal, two programs which were identified during the project were suspended, and therefore no articulation was created and remains pending:

- Review of Stage Techniques and Management (Collège Boréal) to Journalistic Studies U. of Sudbury);
- Development of Mineral Prospecting and Exploration Techniques (Collège Boréal) to Indigenous Studies (U. of Sudbury).

Following an analysis of the programs, the two following articulations were not retained, due to a lack of affinity between the programs.

- Development of Legal Assistant (La Cité) to Philosophy(U of Sudbury);
- Development of Paralegal (La Cité) to Philosophy(U of Sudbury).

## 5. Project Goals

The University of Sudbury recognizes the importance of developing partnerships with other postsecondary institutions to facilitate the mobility of students who want to follow more personalized pathways to access the work world. For several years, the University of Sudbury has created and maintained francophone, anglophone and bilingual articulation agreements with many of Ontario's colleges and universities.

As part of this project, the University of Sudbury, Collège Boréal and the City wish to offer graduates of francophone colleges the ability to obtain a Bachelor's degree in French, or in French and English, without repeating their studies in a domain that is related to, or supplementary to, their major area of studies, and to do so within a reasonable period of time. The focus on collaboration between institutions helps each student to specialize in certain fields, but still provides access to a greater variety of programs for students, especially in French.

Since many employers now require a bachelor's degree as a criterion of hiring, but are also seeking a workforce with applied skills and knowledge, articulation agreements and collaborations between universities and colleges help students take advantage of both adult education approaches to expand their applied knowledge. They also help develop students' critical thinking skills and their theoretical knowledge in a particular field.

The high degree of student mobility and the creation of new pathways must be more widely recognized. By creating more pathways, we hope to acknowledge and meet the needs of French-speaking students and of bilingual students, by ensuring that there is a variety of pathways based on quality.

## 6. Development of transfer pathways

#	College program	Program at the University of	Process completed	In approval	No follow-	Is expected
1	Early Childhood Education Department (Collège Boréal)	Folklore and ethnology	X			
2	Director of funerals, Class 1, with embalming license (Collège Boréal) Funeral Director, Class 2, without embalming license (Collège Boréal)	Religious Studies	X			
3	Journalism (La Cité)	Journalism		X		
4	Early Childhood Education Department (La Cité)	Folklore and ethnology		X		
5	Radio (La Cité)	Journalism		X		
6	Television production (La Cité)	Journalism Studies		X		
7	Public Relations (La Cité)	Journalism		X		
8	Social Services Technician (Collège Boréal and La Cité)	Indigenous Studies		X		
9	Police Department Techniques (Cité)	Indigenous Studies		X		
10	Peace and Conflict Studies (Collège Boréal)	Religious Studies		X		
11	Legal Assistant (La Collège Boréal and La Cité)	Philosophy			X	
12	Paralegal (La Cité)	Philosophy			X	
13	Stage management (Collège Boréal)	Journalism Studies				X
14	Mineral Prospecting and Exploration (Collège Boréal)	Indigenous Studies				X



## a. Methodology

Developing the institutional strategy for the University of Sudbury to deal with student mobility has motivated its mobility projects and its development of articulation agreements. The University of Sudbury has even succeeded in creating a new position and has hired a Coordinator of Student Mobility.

The following methodology was used:

- Numerous exchanges with the Collège Boréal and La Cité, the collection and exchange of identified program objectives as well as course schedules, “mapping”, results and learning activities, in addition to other available information;
- Kickoff meetings with program heads and professors: sensitization of departments to student mobility and to the project; sensitization of department heads and professors to curricula, course schedules, mapping and college syllabi. These meetings were also used to explain the approval process and the steps to be followed internally, once an agreement has been developed or revised;
- Analysis of existing agreements (comparison of learning results for the different programs, identification of the differences between curricula, etc.);
- Comparative analysis of programs (assessments of learning expectations and results, reading of course schedules and curricula) in order to suggest possible agreements;
- Consultations with the key programs participants in order to evaluate the comparative analyses;
- Development and finalizing of the pathways and preparation of the draft agreements according to the comparative analyses and the revisions proposed by the programs participants;
- Final validation of the pathways developed by the departments in order to begin the approval process;
- The agreement will be subject to the University of Sudbury’s approval process (Senate), and, thereafter, to that of Université Laurentienne (School of the Arts Board, Admissions Committee, promotions and requests, Senate).

According to the University’s approval process, our articulation agreements must be approved by the department, then by the University of Sudbury Senate, then by the School of the Arts Board, and finally, by the Admissions Committee, by promotions and requests to Université Laurentienne. Once these four stages are completed, the draft agreements are submitted to the colleges for approval. Once signed, a copy of the agreement is provided to the Admissions Office of Université Laurentienne, which coordinates publication on the website [ONTransfert.ca](http://ONTransfert.ca).

The University is also working to develop a communications strategy which will be used to promote all of the student mobility agreements and projects. There is now a web page dedicated to the agreements on the University website, and the agreements are now shown on the web pages for each program, in order to provide even more visibility. A more detailed communications strategy will be prepared in the Spring in order to promote the agreements to students in both colleges, to future students, coming from secondary school, or to adult learners and to the university community.

## b. Comparison and analysis of the program

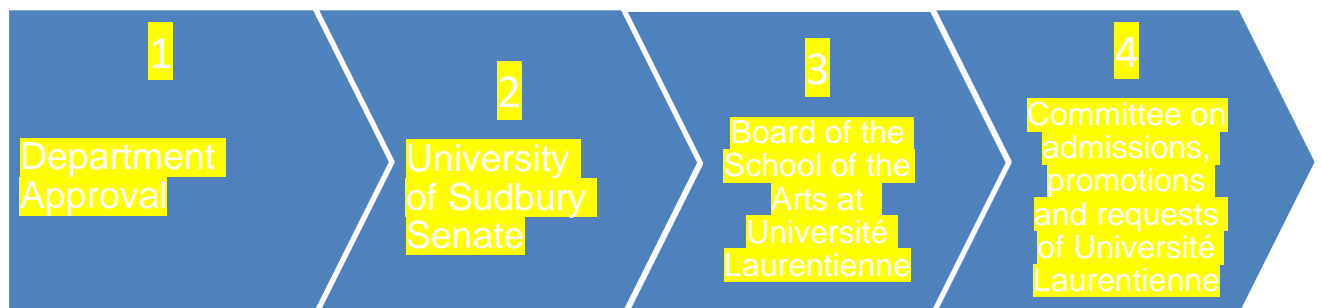
Several tools and sources of information were used to compare and analyze the programs. For college programs, these sources included: course descriptions, curricula, “mapping” of the program (RAFP and RARE), the program standards, course schedules, and the Framework for classification of Ontario skills credentials (for approved programs). Course schedules and learning objectives and results were the principal sources for university programs. The Coordinator used these tools to make a preliminary analysis of the input that the key participants from the departments completed and validated, since they are the content experts. The Coordinator provided the link between departments, which made it easier and quicker to complete the process.

Several administrative meetings also took place with the project Administrators and the Secretary General of the University. Various meetings with the Admissions office of Université Laurentienne were also useful in implementing the pathways.

A productive practice was the opportunity for members of administrative staff and department heads to meet at La Cité. During this day, it was possible to meet with the team members at La Cité, but also with the professors and teachers in charge of the Journalism, Radio, Television Production, Paralegal, Legal Assistant, Social Services Techniques and Police Department services programs. The day also included a tour of the facilities, which demonstrated the learning level of college students in these areas (ex.: the equipment used).

## c. Implementation process and timelines

### Approvals process at the different institutions



Since it is a member of the Fédération Laurentienne, the approval process takes place on two levels. Internally, the department must approve the proposed articulation and request that it be presented to the Senate of the University of Sudbury. Once it is approved by the Senate, the agreement is sent to the Board of the School of the Arts of Université Laurentienne. If it is approved, the agreement is then submitted

the Committee on Admissions, promotions and requests. Once this committee approves it, the agreement can be sent for the partners' signatures and implemented.

The approval process may have an impact on the implementation date, since the three committees only meet once a month, during the months of September through May. If a committee requests that the agreement be re-worked for any reason, this will delay it for at least a month, and it will be scheduled for the next meeting, and therefore delay the whole process.

Here are the approval dates for the agreements that have been developed:

#	Programmes	Dépt.	Sénat U de S	Conseil faculté des arts	Comité d'admissions promotions et requêtes
1	De : Éducation en services à l'enfance (Collège Boréal)  À : Folklore et ethnologie	novembre 2017	10 janvier 2018	9 février 2018	21 février 2018
2	De : Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumeur et Directrice (Collège Boréal) De : Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumeur (Collège Boréal)  À : Sciences religieuses	novembre 2017	10 janvier 2018	9 février 2018	21 février 2018
3	De : Journalisme (La Cité)  À : Études journalistiques	janvier 2018	11 avril 2018	11 mai 2018	23 mai 2018
4	De : Éducation en services à l'enfance (La Cité)  À : Folklore et ethnologie	janvier 2018	14 mars 2018	13 avril 2018	7 mai 2018
5	De : Radio à La Cité  À : Études journalistiques	janvier 2018	11 avril 2018	11 mai 2018	23 mai 2018

5	De : Production télévisuelle (La Cité) À : Études journalistiques	janvier 2018	11 avril 2018	11 mai 2018	23 mai 2018
7	De : Relations publiques (La Cité) À : Études journalistiques	janvier 2018	11 avril 2018	11 mai 2018	23 mai 2018
8	De : Techniques de travail social (Collège Boréal et La Cité) À : Indigenous Studies	février 2018	11 avril 2018	11 mai 2018	23 mai 2018
9	De : Techniques des services policiers (Collège Boréal et La Cité) À : Indigenous Studies	février 2018	11 avril 2018	11 mai 2018	23 mai 2018
10	De : Études sur la paix et conflits (Collège Boréal) À : Sciences religieuses	mars 2018	11 avril 2018	11 mai 2018	23 mai 2018

## 7. Summary of transfer pathways created

The table below summarizes the created transfer pathways. Specific details are shown in the transfer pathways model annexed. It should be noted that the details of the pathways are subject to changes, after the current approval process.

#	Programs	Salient Points
1	De : Éducation en services à l'enfance au Collège Boréal À : Baccalauréat ès arts (général) en Folklore et ethnologie (concentration) à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Success in revising the existing agreement</li> <li>• increased the number of credits offered from 36 to 42</li> </ul>
2	De : Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumeur et Directrice ou Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumeur du Collège Boréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Success in revising the existing agreement</li> <li>• increased the number of credits offered from 24 to 42</li> </ul>

	À : Baccalauréat ès arts (concentration ou spécialisation) en Sciences religieuses à l'Université de Sudbury	
3	De : Éducation en services à l'enfance de La Cité À : Baccalauréat ès arts (général) en Folklore et ethnologie (concentration) à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The student will earn up to 42 credits*</li> </ul>
4	De : Radio à La Cité À : Baccalauréat ès Arts (concentration on spécialisation) Études journalistiques à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• the student will earn up to 54 credits</li> </ul>
5	De : Production télévisuelle à La Cité À : Baccalauréat ès Arts (concentration on spécialisation) Études journalistiques à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The student will earn up to 54 credits</li> </ul>
6	De : Journalisme à La Cité À : Baccalauréat ès Arts (concentration on spécialisation) Études journalistiques à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• the student will earn up to 60 credits and will be able to complete the bachelor's degree in two years</li> <li>• If approved, this will be one of the only agreements at this level within</li> </ul>
7	De : Relations publiques à La Cité À : Baccalauréat ès Arts (concentration on spécialisation) Études journalistiques à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The student will earn up to 60 credits and will be able to complete the bachelor's degree in two years.</li> <li>• If approved, this will be one of the only agreements at this level within</li> </ul>
8	De : Techniques de Travail social au Collège Boréal À : Baccalauréat ès Arts (concentration on spécialisation) en Indigenous Studies à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• the student will earn up to 42 credits</li> </ul>
9	De : Techniques des Services policiers au Collège Boréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• the student will earn up to 42 credits</li> </ul>

	À : Baccalareat ès Arts (concentration on spécialisation) en Indigenous Studies à l'Université de Sudbury	
10	De : Études sur la paix et conflits du Collège Boréal  À : Diplôme envers un Baccalareat ès Arts (3 concentration ou spécialisation) en Sciences religieuses à l'Université de Sudbury	<ul style="list-style-type: none"> <li>the student will earn up to 42 credits</li> </ul>

Following an analysis by subject experts, it was concluded that there were not enough links and a lack of affinity between the programs for Legal Assistant and Paralegal with the Philosophy program. The professors did not see enough congruence between the learning results and did not support the creation of these paths.

It is also important to note that we were not able to review the agreement with the program for Techniques of Stage Management, since this program is presently suspended at the Collège Boréal. For the same reason, we did not create a pathway agreement for students in the Minerals Prospection and Exploration Techniques to the Indigenous Studies program, since this program has also been suspended.

## 8. Promising practices and lessons learned

### Promising practices

- The process is facilitated when the preliminary analysis is done before communicating with the department. This prevents significant delays and is appreciated by the department. In general, the preliminary analysis is used to determine if there are links between the programs and which courses may, possibly, be transferable. Next, the department may dig deeper and assess the proposed work.
- Sensitizing the professors is essential to the success of the project. Those who are very knowledgeable about student mobility and its advantages were more flexible and motivated in pathway development. Those who were not, were always reluctant to consider this type of project.

### Lessons Learned.

- Comparative analyses are meticulous and time-consuming tasks. Proper time management is important.

- All stages of the approval process must be planned in the schedule. It is also first necessary to plan around meeting dates, because, often, meetings only take place once a month.

## Challenges

- The consideration of the new requirements for the Bachelor of Arts was implemented in Autumn 2017. This change requires each B.A. Candidate to complete 18 credits, including: 6 credits focused on linguistic sensitization; 6 course credits with less than 50% aboriginal content and 6 course credits focused on a scientific culture. Having stated this, it was necessary to keep the elective credits so that the students could meet these requirements, which had an impact on the number of credits awarded.
- Sensitizing professors is always a significant challenge. Some faculty members are reluctant to engage in this type of partnership, fearing, for example, loss of their first-year staff and concerns related to the learning and knowledge levels of the students coming from the college. This is ongoing work in the pursuit of our student mobility objectives.

## 10. Appendices

### Models of Transfer Pathways

*It should be noted that the details of the pathways are subject to change, following the current approval process.*

## A) Révisions des parcours de transfert existants

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Éducation en services à l'enfance (Collège Boréal) À : Baccalauréat ès arts (général) en Folklore et ethnologie (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (général) en Folklore et ethnologie
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département de Folklore et ethnologie : novembre 2017</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : le 10 janvier 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : le 9 février 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : le 21 février 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (mars/avril 2018).



Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Signature de l'entente est en cours. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.																		
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme d'Éducation en services à l'enfance du Collège Boréal																		
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement	Diplôme en Éducation en Services à l'enfance au Collège Boréal																		
d'origine : MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de	M.P.C. 3.2 = 42 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits																		
transfert : MPC ou % minimal requis dans des cours	S/O																		
spécifiques Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90	Maximum de 42 crédits sur 90																		
sur 120) Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Éducation en services à l'enfance – 2 ans</th> </tr> <tr> <th>MPC</th> <th>3.2</th> <th>2.8</th> <th>2.4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CODE</td> <td>ARTS 9100 FL (18) SOCI 1015 FL (6) ARTS 9200 FL (12) PSYC 1105 FL (6)</td> <td>ARTS 9100 FL (12) SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)</td> <td>SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)</td> </tr> <tr> <td>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</td> <td>42 crédits</td> <td>24 crédits</td> <td>12 crédits</td> </tr> </tbody> </table>			Éducation en services à l'enfance – 2 ans				MPC	3.2	2.8	2.4	CODE	ARTS 9100 FL (18) SOCI 1015 FL (6) ARTS 9200 FL (12) PSYC 1105 FL (6)	ARTS 9100 FL (12) SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)	SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)	NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS	42 crédits	24 crédits	12 crédits
Éducation en services à l'enfance – 2 ans																			
MPC	3.2	2.8	2.4																
CODE	ARTS 9100 FL (18) SOCI 1015 FL (6) ARTS 9200 FL (12) PSYC 1105 FL (6)	ARTS 9100 FL (12) SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)	SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)																
NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS	42 crédits	24 crédits	12 crédits																

<p>Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :</p>	<p>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 6 crédits LANG 1005F</li> <li>• + 3 crédits FOLK 1116</li> <li>• + 3 crédits FOLK 1117</li> <li>• + 30 crédits FOLK dans les cinq blocs (6 crédits par bloc)</li> <li>• + 6 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la concentration, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 crédits ayant au moins 50% de contenu autochtone tel que dans les cours FOLK/ETAM 2276(3 crédits) et FOLK/ETAM 2287(3 crédits)</li> <li>• 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b><i>TOTAL DE 48 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</i></b></p>
<p>Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :</p>	<p>1.5 années ou 48 crédits</p>
<p>Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes</p>	<p>Collège Boréal</p>

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	<p>De :</p> <p>Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumeur Directrice ou Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumeur (Collège Boréal)</p> <p>À :</p> <p>Baccalauréat ès arts (général) en Sciences religieuses Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Sciences religieuses (Université de Sudbury)</p>
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	<p>Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Sciences religieuses</p> <p>Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Sciences religieuses</p>
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département de Sciences religieuses : novembre 2017</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : le 10 janvier 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : le 9 février 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : le 21 février 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (mars/avril 2018)
Procédure de contact pour la mise en œuvre du	Signature de l'entente est en cours. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.

parcours de transfert :																																					
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumeur ou Diplômé du programme de Directrice ou Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumeur																																				
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme de Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumeur ou Directrice ou Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumeur au Collège Boréal																																				
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	M.P.C. 3.2 = 42 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits																																				
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O																																				
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 90 Maximum de 42 crédits sur 120																																				
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumer (2.5 ans) et Directrice ou Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumer (2 ans)</th> </tr> <tr> <th>MPC</th> <th>3.2</th> <th>2.8</th> <th>2.4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>SREL 1005F (6)</td> <td>SREL 1005F (6)</td> <td>BIOL 9100 9 (6)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>SOSC 9100 (6)</td> <td>SOSC 9100 (6)</td> <td>SOSC 9100 (6)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>BIO 9100 (6)</td> <td>BIO 9100 (6)</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>ARTS-9100 (9)</td> <td>ARTS-9100 (9)</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>SREL 2205 F (6)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CODE</td> <td>ARTS 9200 (12)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b></td> <td><b>45 crédits</b></td> <td><b>27 crédits</b></td> <td><b>12 crédits</b></td> </tr> </tbody> </table>	Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumer (2.5 ans) et Directrice ou Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumer (2 ans)				MPC	3.2	2.8	2.4		SREL 1005F (6)	SREL 1005F (6)	BIOL 9100 9 (6)		SOSC 9100 (6)	SOSC 9100 (6)	SOSC 9100 (6)		BIO 9100 (6)	BIO 9100 (6)			ARTS-9100 (9)	ARTS-9100 (9)			SREL 2205 F (6)			CODE	ARTS 9200 (12)			<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>45 crédits</b>	<b>27 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Directrice ou Directeur de funérailles Classe 1 avec permis d'embaumer (2.5 ans) et Directrice ou Directeur de funérailles Classe 2 sans permis d'embaumer (2 ans)																																					
MPC	3.2	2.8	2.4																																		
	SREL 1005F (6)	SREL 1005F (6)	BIOL 9100 9 (6)																																		
	SOSC 9100 (6)	SOSC 9100 (6)	SOSC 9100 (6)																																		
	BIO 9100 (6)	BIO 9100 (6)																																			
	ARTS-9100 (9)	ARTS-9100 (9)																																			
	SREL 2205 F (6)																																				
CODE	ARTS 9200 (12)																																				
<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>45 crédits</b>	<b>27 crédits</b>	<b>12 crédits</b>																																		

<p>Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :</p>	<p>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat DE 3 ANS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 6 crédits : LANG 1005F</li> <li>• + 12 crédits SREL dans deux des quatre blocs (6 crédits par bloc)</li> <li>• + 12 crédits SREL supplémentaires de la série 2000 ou 3000</li> <li>• + 18 crédits au choix ; l'étudiant doit assurer de rencontrer l'exigence de 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 48 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</b></p> <p>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat DE 4 ANS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 6 crédits - Sensibilisation linguistique : LANG 1005F</li> <li>• + 12 crédits SREL dans deux des quatre blocs (6 crédits par bloc)</li> <li>• + 12 crédits SREL supplémentaires de la série 2000 ou 3000</li> <li>• + 18 crédits au choix, l'étudiant doit assurer de rencontrer l'exigence de 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et + 6 crédits au choix (avec au moins 6 crédits de la série 3000)</li> <li>• + 12 crédits SREL supplémentaires de la série 4000</li> <li>• + 12 crédits SREL supplémentaires (années supérieures)</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 78 CRÉDITS SUR 120 CRÉDITS</b></p>
<p>Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :</p>	<p>BAC de 3 ans : 1.5 années ou 48 crédits</p> <p>BAC de 4 ans : 2.5 années ou 78 crédits</p>
<p>Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes</p>	<p>Collège Boréal</p>

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Journalisme (La Cité)  À : Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques Baccalauréat ès Arts (spécialisé) en Études journalistiques (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques  Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Études journalistiques
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 11 avril 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 11 mai 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 23 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).
Procédure de contact pour la mise en œuvre	Une fois l'entente est approuvée, elle sera envoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et l'Université Laurentienne. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à

du parcours de transfert :	l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Journalisme
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme en Journalisme de La Cité
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	M.P.C. 3.2 = 60 crédits M.P.C. 2.8 = 30 crédits M.P.C. 2.4 = 15 crédits
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 60 crédits sur 90 Maximum de 60 crédits sur 120

Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Journalisme – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2157 F 3 crédits ETJO 2257 F 3 crédits ETJO 3156 F 3 crédits ETJO 3237 F 3 crédits ARTS 9100 F 18 crédits ARTS 9200 F 18 crédits	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2157 F 3 crédits ETJO 2257 F 3 crédits ARTS 9100 F 18 crédits	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ARTS 9100 F 9 crédits
<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	60 crédits	30 crédits	15 crédits	
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 3 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + LANG 1005F (6 crédits)</li> <li>• + ETJO 3257 F (3 crédits)</li> <li>• + ETJO 4195 F (6 crédits)</li> <li>• + 15 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la concentration de 4 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 30 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</b></p> <p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 4 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + LANG 1005 F (6 crédits)</li> <li>• + ETJO 3226 F (3 crédits)</li> <li>• + ETJO 3257 F (3 crédits)</li> <li>• + ETJO 4195 F (6 crédits)</li> <li>• + 18 crédits de la liste de cours « ETJO » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 crédits de la série ETJO 2000</li> <li>• 3 crédits de la série ETJO 3000</li> <li>• 9 crédits de la série ETJO 4000</li> </ul> </li> <li>• + 24 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la concentration de 4 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p>			



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 60 CRÉDITS SUR 120 CRÉDITS</b></p>
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	<p>BAC de 3 ans : 1 an ou 30 crédits</p> <p>BAC de 4 ans : 2 ans ou 60 crédits</p>
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	<p>La Cité</p>

## B) Développement de nouvelles ententes

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	<p style="text-align: center;">De : Éducation en services à l'enfance (La Cité)</p> <p style="text-align: center;">À : Baccalauréat ès arts (général) en Folklore et ethnologie (Université de Sudbury)</p>
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (général) en Folklore et ethnologie
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : le 14 mars 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 13 avril 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 7 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).
Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois l'entente est approuvée, elle sera envoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et l'Université Laurentienne. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme d'Éducation en services à l'enfance de La Cité

Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme d'Éducation en Services à l'enfance de La Cité																
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	M.P.C. 3.2 = 42 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits																
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O																
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 90																
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Éducation en services à l'enfance – 2 ans</th> </tr> <tr> <th>MPC</th> <th>3.2</th> <th>2.8</th> <th>2.4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>CODE</b></td> <td>ARTS 9100 FL (18) SOCI 1015 FL (6) ARTS 9200 FL (12) PSYC 1105 FL (6)</td> <td>ARTS 9100 FL (12) SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)</td> <td>SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)</td> </tr> <tr> <td><b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b></td> <td>42 crédits</td> <td>24 crédits</td> <td>12 crédits</td> </tr> </tbody> </table>	Éducation en services à l'enfance – 2 ans				MPC	3.2	2.8	2.4	<b>CODE</b>	ARTS 9100 FL (18) SOCI 1015 FL (6) ARTS 9200 FL (12) PSYC 1105 FL (6)	ARTS 9100 FL (12) SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)	SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	42 crédits	24 crédits	12 crédits
Éducation en services à l'enfance – 2 ans																	
MPC	3.2	2.8	2.4														
<b>CODE</b>	ARTS 9100 FL (18) SOCI 1015 FL (6) ARTS 9200 FL (12) PSYC 1105 FL (6)	ARTS 9100 FL (12) SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)	SOCI 1015 FL (6) PSYC 1105 FL (6)														
<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	42 crédits	24 crédits	12 crédits														
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion	<p>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 6 crédits LANG 1005F</li> <li>• + 3 crédits FOLK 1116</li> <li>• + 3 crédits FOLK 1117</li> <li>• + 30 crédits FOLK dans les cinq blocs (6 crédits par bloc)</li> <li>• + 6 crédits au choix</li> </ul>																

numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p><b><i>*En plus des exigences de la concentration, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 crédits ayant au moins 50% de contenu autochtone tel que dans les cours FOLK/ETAM 2276(3 crédits) et FOLK/ETAM 2287(3 crédits)</li> <li>• 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b><i>TOTAL DE 48 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</i></b></p>
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	1.5 années ou 48 crédits
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	La Cité

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Radio (La Cité)  À : Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques Baccalauréat ès Arts (spécialisé) en Études journalistiques (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Études journalistiques
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 11 avril 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 11 mai 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 23 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).
Procédure de contact pour la mise en œuvre	Une fois l'entente est approuvée, elle sera evoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et Université Laurentienne. Une fois signée,

du parcours de transfert :	une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Radio
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme en Radio de La Cité
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	M.P.C. 3.2 = 54 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 54 crédits sur 90 Maximum de 54 crédits sur 120

Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Radio – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ETJO 1105 F 6 crédits ETJO 2257 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ARTS 9100 F 21 crédits ARTS 9200 F 21 crédits	ETJO 1105 F 6 crédits ARTS 9100 F 18 crédits	ETJO 1105 F 6 crédits ARTS 9100 F 6 crédits
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	54 crédits	24 crédits	12 crédits
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 3 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• ETJO 3257 F (3 crédits)</li> <li>• 9 crédits de la liste de cours « ETJO » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 crédits de la série 2000</li> <li>• 6 crédits de la série 3000</li> </ul> </li> <li>• ETJO 4195 (6 crédits)</li> <li>• 12 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la concentration de 3 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 54 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</b></p> <p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 4 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• ETJO 3226F (3 crédits)</li> <li>• ETJO3257 F (3 crédits)</li> <li>• 30 crédits de la liste de cours « ETJO » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 crédits de la série 2000</li> <li>• 9 crédits de la série 3000</li> <li>• 9 crédits de la série 4000</li> </ul> </li> <li>• ETJO 4195 (6 crédits)</li> <li>• 18 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la concentration de 4 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 66 CRÉDITS SUR 120 CRÉDITS</b></p>
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	<p>BAC de 3 ans : 1 ans ou 36 crédits</p> <p>BAC de 4 ans : 2 ans ou 66 crédits</p>
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	<p>La Cité</p>



<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Production télévisuelle (La Cité)  À : Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques Baccalauréat ès Arts (spécialisé) en Études journalistiques (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Études journalistiques
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 11 avril 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 11 mai 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 23 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).
Procédure de contact pour la mise en œuvre du	Une fois l'entente est approuvée, elle sera envoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et Université Laurentienne. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à

parcours de transfert :	l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Production télévisuelle
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme de Production télévisuelle à La Cité
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	M.P.C. 3.2 = 54 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 54 crédits sur 90 Maximum de 54 crédits sur 120

Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Production télévisuelle – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
<b>CODE</b>	ETJO 1105 F 6 crédits ETJO 3257 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ARTS 9100 F 18 crédits ARTS 9200 24 crédits	ETJO 1105 F 6 crédits ARTS 9100 F 18 crédits	ETJO 1105 F 6 crédits ARTS 9100 F 6 crédits	
<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	54 crédits	24 crédits	12 crédits	
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 3 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + LANG 1005 F (6 crédits)</li> <li>• + 12 crédits de la liste de cours « ETJO » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 crédits de la série ETJO 2000</li> <li>• 6 crédits de la série ETJO 3000</li> </ul> </li> <li>• + ETJO 4195 (6 crédits)</li> <li>• + 12 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la concentration de 3 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 36 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</b></p> <p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 4 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + LANG 1005 F (6 crédits)</li> <li>• + ETJO 2257 (3 crédits)</li> <li>• + ETJO 3226 F (3 crédits)</li> <li>• + 27 crédits de la liste de cours « ETJO » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 crédits de la série ETJO 2000</li> <li>• 6 crédits de la série ETJO 3000</li> <li>• 9 crédits de la série ETJO 4000</li> </ul> </li> <li>• + ETJO 4195 (6 crédits)</li> <li>• + 21 crédits au choix</li> </ul>			

	<p><b><i>*En plus des exigences de la concentration de 4 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b><i>TOTAL DE 66 CRÉDITS SUR 120 CRÉDITS</i></b></p>
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	<p>2 ans ou 36 crédits sur 90</p> <p>2 ans ou 66 crédits sur 120</p>
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	La Cité

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De :  Relations publiques (La Cité)  À :  Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques Baccalauréat ès Arts (spécialisé) en Études journalistiques (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Études journalistiques Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Études journalistiques
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 11 avril 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 11 mai 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 23 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).

Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois l'entente est approuvée, elle sera envoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et Université Laurentienne. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Relations publiques
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement	Diplôme du programme de Relations publiques de La Cité
d'origine : MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de	M.P.C. 3.2 = 60 crédits M.P.C. 2.8 = 30 crédits M.P.C. 2.4 = 15 crédits
transfert : MPC ou % minimal requis dans des cours	S/O
spécifiques Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p.	Maximum de 60 crédits de 90  Maximum de 60 crédits sur 120

ex., 90 sur 120)

<p>Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :</p>	<p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 3 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• + ETJO 3257 F (3 crédits)</li> <li>• + ETJO 4195 (6 crédits)</li> <li>• + 3 crédits de la série ETJO 3000</li> <li>• + 12 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la concentration de 3 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 30 CRÉDITS DE 90 CRÉDITS</b></p> <p><b>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 4 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• + ETJO 2257 F (3 crédits)</li> <li>• + ETJO3226 F (3 crédits)</li> <li>• + ETJO 3257 F (3 crédits)</li> <li>• + ETJO 4195 (6 crédits)</li> <li>• + 21 crédits de la liste de cours « ETJO » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 crédits de la série ETJO 2000</li> <li>• 6 crédits de la série ETJO 3000</li> <li>• 9 crédits de la série ETJO 4000</li> </ul> </li> <li>• + 18 crédits au choix</li> </ul> <p><b><i>*En plus des exigences de la spécialisation de 4 ans, l'étudiant doit aussi s'assurer de rencontrer les exigences du BAC :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant doit s'assurer de rencontrer les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 60 CRÉDITS DE 120 CRÉDITS</b></p>
---	--

Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Relations publiques – 2 ans</th> </tr> <tr> <th>MPC</th> <th>3.2</th> <th>2.8</th> <th>2.4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CODE</td> <td>ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2186 F 3 crédits ETJO 3327 F 3 crédits ARTS 9100 F 24 crédits ARTS 9200 F 18 crédits</td> <td>ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2186 F 3 crédits ARTS 9100 15 crédits</td> <td>ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ARTS 9100 9 crédits</td> </tr> <tr> <td>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</td> <td>60 crédits</td> <td>30 crédits</td> <td>15 crédits</td> </tr> </tbody> </table>				Relations publiques – 2 ans				MPC	3.2	2.8	2.4	CODE	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2186 F 3 crédits ETJO 3327 F 3 crédits ARTS 9100 F 24 crédits ARTS 9200 F 18 crédits	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2186 F 3 crédits ARTS 9100 15 crédits	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ARTS 9100 9 crédits	NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS	60 crédits	30 crédits	15 crédits
	Relations publiques – 2 ans																			
MPC	3.2	2.8	2.4																	
CODE	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2186 F 3 crédits ETJO 3327 F 3 crédits ARTS 9100 F 24 crédits ARTS 9200 F 18 crédits	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ETJO 2126 F 3 crédits ETJO 2136 F 3 crédits ETJO 2186 F 3 crédits ARTS 9100 15 crédits	ETJO 1126 F 3 crédits ETJO 1127 F 3 crédits ARTS 9100 9 crédits																	
NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS	60 crédits	30 crédits	15 crédits																	
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	<p>BAC de 3 ans : 1 ans ou 30 crédits</p> <p>BAC de 4 ans : 2 ans ou 60 crédits</p>																			
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	La Cité																			



<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Techniques de travail social (Collège Boréal)  À : Baccalauréat ès Arts (général) en Indigenous Studies Baccalauréat ès Arts (spécialisé) en Indigenous Studies (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Indigenous Studies Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Indigenous Studies
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 11 avril 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 11 mai 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 23 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).

Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois l'entente est approuvée, elle sera envoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et Université Laurentienne. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Techniques de travail social
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement	Diplôme de Techniques de travail social de La Cité
d'origine : MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de	M.P.C. 3.2 = 42 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits
transfert : MPC ou % minimal requis dans des cours	S/O
spécifiques Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p.	Maximum de 42 crédits sur 90 Maximum de 42 crédits sur 120

ex., 90 sur 120)

Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Techniques de travail social – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 (21) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6) ARTS 9200 (12)	ARTS 9100 (15) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6)	SOSC 9100 (6) ARTS 9100 (9)
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 3 crédits INDG 1116E</li> <li>• + 3 crédits INDG 1117E</li> <li>• + 6 crédits de la série de langues A ou B</li> <li>• + 6 crédits INDG 2285E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3105E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3215E</li> <li>• + 6 crédits INDG au niveau 3000 ou 4000 +6 crédits au choix</li> <li>• + 6 crédits au choix</li> <li>• + 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 48 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</b></p> <p>L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 4 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• + 3 crédits INDG 1116E</li> <li>• + 3 crédits INDG 1117E</li> <li>• + 6 crédits de la série de langues A ou B</li> <li>• + 6 crédits INDG 2285E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3105E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3215E</li> <li>• + 12 INDG crédits au niveau 4000</li> <li>• + 18 crédits INDG des années supérieurs (niveaux 2000, 3000 ou 4000)</li> <li>• + 18 crédits aux choix</li> <li>• + 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 78 CRÉDITS SUR 120 CRÉDITS</b></p>			

Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	1.5 ans ou 48 crédits 2.5 ans ou 78 crédits
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	Collège Boréal

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Techniques des services policiers (Collège Boréal)  À : Baccalauréat ès Arts (général) en Indigenous Studies Baccalauréat ès Arts (spécialisé) en Indigenous Studies (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Indigenous Studies Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) Indigenous Studies
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 11 avril 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 11 mai 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 23 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).

Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois l'entente est approuvée, elle sera envoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et Université Laurentienne. Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Techniques des services policiers
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement	Diplôme du programme de Techniques des services policiers
d'origine : MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de	M.P.C. 3.2 = 54 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits
transfert : MPC ou % minimal requis dans des cours	S/O
spécifiques Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p.	Maximum de 42 crédits sur 90 Maximum de 42 crédits sur 120

ex., 90 sur 120)

Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Techniques de services policiers</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 (21) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6) ARTS 9200 (12)	ARTS 9100 (21) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6)	ARTS 9100 (6) SOCI 1015 (6)
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 3 ans :			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• + 3 crédits INDG 1116E</li> <li>• + 3 crédits INDG 1117E</li> <li>• + 6 crédits de la série de langues A ou B</li> <li>• + 6 crédits INDG 2285E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3105E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3215E</li> <li>• + 6 crédits INDG crédits au niveau 3000 ou 4000</li> <li>• + 6 crédits aux choix</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 48 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS</b></p>			
	L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 4 ans :			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• + 3 crédits INDG 1116E</li> <li>• + 3 crédits INDG 1117E</li> <li>• + 6 crédits de la série de langue A or B</li> <li>• + 6 crédits INDG 2285E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3105E</li> <li>• + 6 crédits INDG 3215E</li> <li>• + 12 crédits INDG au niveau 4000</li> <li>• + 18 crédits des années supérieures (niveau 2000, 3000 ou 4000)</li> <li>• + 18 crédits au choix</li> <li>• + 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique</li> </ul> <p><b>TOTAL DE 78 CRÉDITS SUR 120 CRÉDITS</b></p>			

Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	BAC de 3 ans : 1.5 ans ou 48 crédits BAC de 4 ans : 2.5 ans ou 78 crédits
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	Collège Boréal



<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Études sur la paix et conflits (Collège Boréal)  À : Baccalauréat ès Arts (général) en Sciences religieuses Baccalauréat ès Arts (spécialisé) en Sciences religieuses (Université de Sudbury)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme envers un Baccalauréat ès Arts (général) en Sciences religieuses Diplôme envers un Baccalauréat ès arts (spécialisé) Sciences religieuses
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du département d'Études journalistiques : janvier 2018</li> <li>• Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 11 avril 2018</li> <li>• Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 11 mai 2018</li> <li>• Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 23 mai 2018</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2018).
Procédure de contact pour la mise en œuvre	Une fois l'entente est approuvée, elle sera evoyée pour signature à l'Université de Sudbury, La Cité et Université Laurentienne. Une fois signée,

du parcours de transfert :	une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en œuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômes d'Études sur la paix et les conflits
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplômé du programme d'Études sur la paix et les conflits
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	M.P.C. 3.2 = 42 crédits M.P.C. 2.8 = 24 crédits M.P.C. 2.4 = 12 crédits
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 90 Maximum de 42 crédits sur 120

Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :

Études sur la paix et les conflits – 2 ans			
MPC	3.2	2.8	2.4
CODE	SREL 2205 (6) SREL 2317 (3) SREL 3366 (3) INDG 9100 (6) ARTS 9100 (12) ARTS 9200 (12)	SREL 2205 (6) INDG 9100 (6) ARTS 9100 (12)	INDG 9100 (6) ARTS 9100 (6)
<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>

Légende : MPC – Moyenne pondérée cumulative

Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :

L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 3 ans :

- + 6 crédits LANG 1005F
- + 6 crédits en SREL 1005
- + 6 crédits SREL soit dans le Bloc 1 « Études bibliques » ou dans le Bloc 2 « Religions occidentales » (C'est à noter que l'étudiant aura rencontré les exigences du Bloc 3 « Religions du monde » et du Bloc 4 « Religion et culture » dans le cadre de cette entente.
- + 12 crédits SREL supplémentaires de la série 2000 ou 3000
- + 18 crédits au choix (dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)

**TOTAL DE 48 CRÉDITS SUR 90 CRÉDITS**

L'étudiant(e) devra compléter avec succès les cours suivants afin d'obtenir son baccalauréat de 4 ans :

- + 6 crédits LANG1005F
- + 6 crédits SREL 1005
- + 6 crédits SREL soit dans le Bloc 1 « Études bibliques » ou dans le Bloc 2 « Religions occidentales » (C'est à noter que l'étudiant aura rencontré les exigences du Bloc 3 « Religions du monde » et du Bloc 4 « Religion et culture » dans le cadre de cette entente.
- + 12 crédits SREL supplémentaires de la série 2000 ou 3000
- + 12 crédits SREL de la série 4000
- + 12 crédits SREL supplémentaires (années supérieures)
- + 24 crédits au choix (dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)

**TOTAL : 78 CRÉDITS DE 120 CRÉDITS**

Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	BAC de 3 ans : 1.5 ans ou 48 crédits BAC de 4 ans : 2.5 ans ou 78 crédits
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	Collège Boréal